



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2019

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-174 /3-1-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 18 décembre 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J.L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

**Représentés :** R. REVIL, A. MOREAU

**Absent :** N. CHARLETY

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

---

**OBJET : PATRIMOINE FONCIER / ACQUISITION : ACQUISITION DE LA PARCELLE AW 325 A SNCF RESEAU DANS LE SECTEUR TARDY, PRECISION SUR LE PRIX**

---

Rapporteur : Martine Chasson

**EXPOSE :** par délibération n°2019-110 en date du 25 septembre 2019, la Commune de Voiron a approuvé l'acquisition de la parcelle AW 325 à la SNCF, au prix de 320 000 euros.

Il convient cependant de préciser que les 320 000 euros s'entendent hors taxes. Ainsi, le montant de la TVA s'élevant dans le cas présent à la somme de 64 000 euros, le prix total TTC de l'acquisition est de 384 000 euros TTC.

**PROPOSITION :**

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux Environnement Sécurité Stationnement et Cadre de Vie du mardi 03 décembre 2019,

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale du 10 décembre 2019 ;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'APPROUVER les conditions de la présente acquisition à SNCF Réseau de la parcelle cadastrée section AW numéro 325 moyennant un prix toutes taxes comprises de 384 000 euros payable à terme et au plus tard le 30 juin 2020, et de stipuler toutes garanties en pareil cas.
- d'AUTORISER Monsieur Yves Allardin, Premier Adjoint au Maire de Voiron, à signer les actes correspondants.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE** à **25 voix POUR** - **2 voix CONTRE** (Y. AIFA - J. VIAL) - **5 ABSTENTIONS** (A. COLLIN, L. TRICOLI, A. FAVIER, R. REVIL, J.L BALLY)  
**AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

**Julien POLAT**

